

[Conditions de Travail ...]

Enfin la première pierre !



Un premier accord national sur l'amélioration des conditions de travail vient d'être signé dans la Branche Caisse d'Épargne.

Il aura fallu près de deux ans pour aboutir enfin.

La CFDT signe cet accord, qui pour chaque collègue, va se traduire par :

- une prise en compte de sa charge de travail réelle, notamment au regard des dépassements d'horaires qui vont enfin être reconnus,
- la création d'espaces d'autonomie,
- l'adaptation de l'environnement de son travail.

Il reste encore quatre autres thèmes à négocier sur lesquels il faut aboutir rapidement.

Vous pouvez compter sur la CFDT pour s'y employer.

Des négociations débutées en mars 2011...

Fin 2010, suite aux constats alarmants des diagnostics stress effectués dans les Caisses d'Épargne, les organisations syndicales demandent l'ouverture rapide de négociations sur les conditions de travail.

Ce sera dans un contexte où des collègues tentent (voire pour certains, malheureusement, réussissent) de mettre fin à leurs jours, que la DRH Groupe nous entend... fin mars 2011

... pour un « premier pas » plus d'un an après !

Signature en juin 2012, d'un accord « technique » qui :

1) pose des principes et une méthode :

« Les parties signataires expriment leur volonté que les

Cet accord démontre qu'avec de la ténacité et qu'en priorisant la négociation, il est possible, avec les employeurs, d'aboutir !

À présent, la négociation sur les quatre autres thèmes doit s'accélérer. Dans l'intérêt de tous les collègues, nous allons faire le nécessaire pour que ce soit le cas lors de la négociation sur le thème du management du travail (dont le benchmark) qui débute ce mois ci !

Nous reviendrons sur chacun de ces dispositifs dans nos prochaines communications !

travaux et les textes auxquels ils aboutiront soient régis par les principes structurants suivants :

- protéger la santé physique et mentale des salariés ;
- placer le travail (donc le salarié dans l'exercice de son activité professionnelle) et les collectifs de travail, au cœur de la performance globale de l'entreprise ;
- optimiser la qualité de service aux clients.

Pour ce faire, les parties signataires souhaitent, pour chaque thématique, s'appuyer sur une réflexion préalable approfondie. Elles confient ces travaux préparatoires à la négociation en Commission Paritaire Nationale à un groupe de travail nommé : «Atelier sur les Conditions de Travail.»

2) prévoit des négociations sur cinq thèmes :

- Organisation du travail,
- Management du travail (dont le benchmark),
- Relations dans le travail,
- Changement et évolution du travail,
- Conciliation vie personnelle et vie au travail.

Cet accord, de juin 2012, est signé par toutes les organisations syndicales... sauf SUD !

Le 9 octobre 2012, l'accord sur « l'organisation du travail » est signé par la CFDT !

Dans les quatre mois qui viennent, quatre dispositifs devront être mis en place dans les entreprises de la Branche Caisses d'Épargne :

- l'évaluation et la régulation de la charge de travail,
- la mesure et la maîtrise du temps de travail,
- les espaces d'autonomie,
- l'environnement du travail.

